

Offres d'emploi

11/06/2021

Prêt(e) à tenter l'aventure AKTO ? Envoyez-nous votre CV, nous avons hâte d'échanger avec vous ! 🚀

Candidature spontanée

Déposez votre candidature ✓

Chez AKTO, nous croyons en la force de la diversité et de l'égalité des chances. C'est pourquoi, nous nous engageons à étudier les candidatures en se fondant sur les compétences et le potentiel, et, à créer un environnement de travail où chacun a sa place. Vous estimez être le talent que nous attendons et avoir la motivation pour ce poste, nous sommes impatients de recevoir votre CV !

Les étapes pour nous rejoindre :

AKTE 1

Démarrons avec un appel découverte d'une dizaine de minutes, pour mieux cerner vos attentes et nous assurer que l'on a une chance d'avancer ensemble ! Quelle que soit notre décision, nous vous ferons un retour.

AKTE 2

Place à **un ou deux entretiens** où vous rencontrerez votre futur manager et un représentant des ressources humaines. L'idée ? Découvrir tous les aspects du poste, échanger sur votre parcours, vos savoir-être, votre projet professionnel, vos appétences et motivations ! C'est l'occasion de briller et de nous montrer que vous êtes la pépite qu'il nous faut !

AKTE 3

Vous complétez **un questionnaire** pour nous aider à mieux vous connaître et enrichir nos échanges. Rien de compliqué, promis ! Pour certains postes, nous proposerons un test métier qui sera aussi l'occasion de vous éclairer sur vos missions.

AKTE 4

Vous recevrez **une réponse** quelle que soit la décision. Si elle est favorable, toutes nos félicitations, nous vous enverrons une proposition d'embauche et vous rentrerez rapidement dans notre parcours d'intégration TOUS AKTO.

AKTO conservera vos données pour une durée de 2 ans, et s'engage à ne pas les transmettre à un tiers. Conformément aux dispositions en vigueur de la Loi Informatique et Libertés et du RGPD modifié, vous pouvez le cas échéant, exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité, ou de limitation des traitements des informations qui vous concernent y compris des données personnelles.

Pour exercer ce droit et obtenir la communication des informations, il vous suffit d'en faire la demande au Délégué à la Protection des données personnelles (DPO) en lui faisant parvenir les éléments nécessaires à votre identification, par courrier électronique à l'adresse suivante :